ATTESTATION DE STAGE

(à remettre au stagiaire à l'issue du stage)

Organisme d'accueil

Nom (ou Raison Sociale) : MAGOTTEAUX SA Adresse : Rue du Général Sarrail 08300 AUBRIVES
Téléphone : 03 24 41 83 85 Mél : meline.robail@magotteaux.com
Certifie que
Stagiaire
Nom: WINTREBERT Prénom: Mathéo Sexe: F□M☑ Né(e) le: 25/04/2000 Adresse: Ut rue Julier Vai Clant 08300 TAGNON Tel: OG 32 G8 2G G5 Mel: matheo. wintre bert@orange. Fr
ÉTUDIANT EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire) :
AU SEIN DU LYCÉE MONGE
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études
Stage
Date: du ○8/〇円/2년 au 〇으/〇ミ/2년 inclus Représentant une durée totale de semaines
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congès et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE AU STAGIAIRE
Le stagiaire a percu une gratification de stage pour un montant total de

retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art..D.124-9).

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à

FAIT A AUDAINOS LE 16/02/2024

Cachet, Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil

MAGOTTEAUX S.A.

Rue Sarrail - 08320 AUBRIVES— Tél. 03.24.41.83.85 - Fax 03.24.41.36.96

SIREN 304.398.563.00011 - APE 2452Z RC Charleville Méz. B 304.398.563